

The image shows a landscape with three large white wind turbines in the background, set against a clear blue sky. The foreground is dominated by tall, green grasses that are blowing in the wind. A paved road or path is visible in the lower right corner, curving through the grass. The overall scene is bright and sunny, suggesting a clear day.

RWE

Projet éolien de Saint-Vaast-d'Equiqueville

Brochure d'information en vue de
l'enquête publique (5 septembre – 5 octobre 2024)

saintvaastequiqueville.projet-eolien.com

Lutter contre le dérèglement climatique : la place des énergies renouvelables

Dans le monde

Le réchauffement de la planète atteindra +1,5°C par rapport à l'ère pré-industrielle dès le début des années 2030. C'est le constat clair du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC), qui a publié son sixième rapport d'évaluation, état des lieux scientifique des connaissances, des causes et impacts du dérèglement climatique en mars 2023. Selon le GIEC, les énergies renouvelables représentent le plus fort potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre¹.

En France

L'atteinte de la neutralité carbone en 2050 en France repose notamment sur le remplacement du pétrole par de l'électricité. RTE, le gestionnaire de réseau est formel : la France n'a d'autre choix que de recourir massivement aux énergies renouvelables, dans un contexte où le parc nucléaire français va nécessiter plusieurs années avant d'être renouvelé².

En Normandie

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) est une stratégie à horizon 2050 pour l'aménagement et le développement durable de la Normandie. Ce schéma s'articule autour de plusieurs thématiques comme l'habitat, le développement des transports, ou la maîtrise et la valorisation de l'énergie par exemple³.

1. Le site du GIEC : www.ipcc.ch

2. www.rte-france.com/wiki-energie/futurs-energetiques-vers-neutralite-carbone

3. Le SRADDET Normandie : normandie.fr/le-sraddet

Les objectifs énergétiques en Normandie :



Énergies renouvelables



La région Normandie s'est fixée comme objectif l'installation de 1900 à 2125 MW d'énergie éolienne installée en 2030. Au 31 mars 2024, 1 056 MW sont installés⁴.



Gaz à effet de serre



Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre (objectif 69)



Produire et stocker



Produire et stocker de l'énergie à partir de sources renouvelables, et développer des réseaux adaptés (objectif 70)

Données issues du SRADDET de Normandie

4. Source : www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publicationweb/645

Quels sont les avantages de l'éolien ?

Comment ça marche ?



Les éoliennes fonctionnent à des vitesses de vent comprises entre 10 et 90 km/h. Un système permet d'orienter la nacelle afin que le rotor soit face au vent. Les pales captent la force du vent et font tourner un axe (le rotor). L'énergie mécanique est transformée en énergie électrique par un générateur, situé à l'intérieur de l'éolienne. Cette électricité est injectée dans le réseau électrique par des câbles souterrains.



Une production propre

12 mois, c'est le temps dont a besoin une éolienne pour produire la quantité d'énergie qui a été nécessaire à sa fabrication et son installation. C'est ce qu'on appelle le temps de retour énergétique⁵. Pendant l'exploitation, l'éolienne n'émet aucun gaz à effet de serre et ne produit aucun déchet. Enfin, une éolienne est recyclable à 90% en fin de vie⁶.

Une technologie mature

En 25 ans, la puissance des éoliennes a été multipliée par 10.

Une faible empreinte au sol

Une plateforme éolienne ne nécessite qu'une vingtaine d'ares au sol, elle n'est pas concurrente des activités agricoles.

Une industrie compétitive

L'énergie éolienne est l'énergie renouvelable la moins chère, et s'approche des tarifs de l'énergie nucléaire.

Une ressource importante et inépuisable

Grâce à ses façades maritimes, la France possède le 2^e gisement de vent en Europe. À un instant T, le vent souffle toujours quelque part sur le territoire.

Une technologie réversible

A la fin de l'exploitation du parc, les éoliennes sont complètement démontées et leurs fondations démantelées avant remise en état du site.

5. ADEME

6. Code de l'Environnement, Arrêté du 22 juin 2020

Le projet éolien de Saint-Vaast-d'Equiqueville

3

éoliennes

Les 3 éoliennes mesureront
180 mètres maximum
en bout de pale.

5 800

foyers

Un parc éolien
de 3 éoliennes de 5,7 MW
produira l'équivalent de la
consommation électrique
(tous usages domestiques)
de 5 800 foyers.

Sources : ADEME, RWE



Le mot du chef de projet

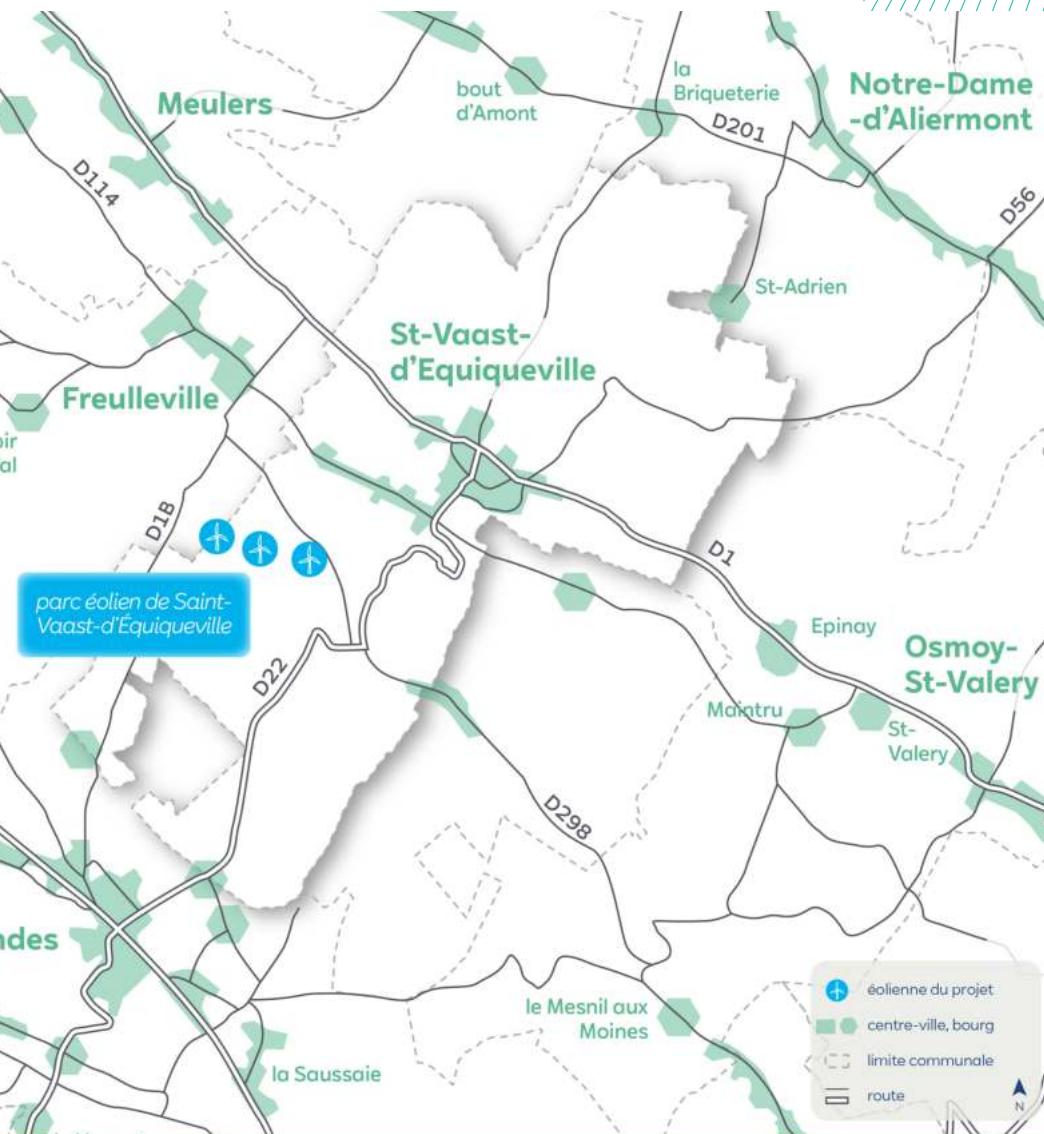


« L'enquête publique constitue une étape majeure pour ce projet éolien initié en 2020. Pour accompagner son développement, RWE Renouvelables France a mené une démarche de concertation avec les parties prenantes du territoire de Saint-Vaast-d'Equiqueville et alentours, dans un cadre de dialogue et de co-construction avec le cabinet Mazars.

La mairie de Saint-Vaast-d'Equiqueville est amenée à délibérer de nouveau lors de l'enquête publique. Le Préfet de Seine-Maritime pourra ensuite donner sa décision sur le projet éolien dans les mois qui suivent.

Nous espérons que vous serez nombreux à participer à l'enquête publique. »

Aurélien Parent, Chef de projet



L'insertion paysagère du parc éolien



Photomontage 1 : Depuis la D1, au nord-ouest d'Épinay



Photomontage 2 : Depuis la D1 sur l'Avenue Verte et la vallée de la Béthune, au nord-ouest de Saint-



Photomontage 3 : Depuis la D1B, au nord-est du hameau « Les Hôtelets »



Vaast-d'Equieville



L'étude paysagère a été réalisée
par le bureau d'études ATER
Environnement.

Pour plus de photomontages,
flashez ce QR code
ou rendez-vous sur :

[https://saintvaastequieville.
projet-eolien.com/implantation](https://saintvaastequieville.projet-eolien.com/implantation)



Un projet aux impacts maîtrisés

L'étude environnementale



L'étude naturaliste repose à la fois sur des études bibliographiques (documentation sur les zones protégées, réglementation, données associatives) et sur des investigations de terrain (recensement d'espèces végétales et animales).

L'étude naturaliste a été réalisée par le bureau d'études Ecosphère.



Busard Saint Martin / © Kositoes

En synthèse : Les espaces ouverts au centre de la zone d'implantation potentielle constituent vraisemblablement un secteur régulier pour les stationnements et l'alimentation de passereaux. Ces milieux sont également très attractifs pour les populations locales de rapaces diurnes comme le Busard Saint-Martin en constituant des territoires privilégiés de chasse. En conséquence, ces milieux agricoles et prairiaux présentent un enjeu moyen.

En ce qui concerne les chauves-souris : La diversité des populations locales de chiroptères est modérée. La présence de gîtes potentiels de part et d'autre du territoire amène les chauves-souris à fréquenter cette plaine traversée de nombreuses zones herbacées et de haies.



Pipistrelle commune / © Charles J. Sharp

En termes de flore : Le territoire a été passablement artificialisé conduisant à une richesse floristique considérée comme faible. Les seuls enjeux stationnels, de niveau « moyen » à localement « assez fort », sont localisés essentiellement en milieu prairial, ainsi qu'au niveau de lisières boisées et sur des zones de cultures. Aucun enjeu réglementaire n'est présent.

De nombreuses mesures de suivi, d'évitement et de réduction des impacts sont prévues pour s'adapter au site, et notamment :

- Ajustement du planning des travaux aux périodes sensibles sur le plan écologique ;
- Bridage des éoliennes pour les moments propices à l'activité des chauves-souris ;
- Limitation de l'attractivité des plateformes des éoliennes ;
- Suivi comportemental de l'avifaune nicheuse et suivi de mortalité de l'avifaune et des chauves-souris.

L'étude acoustique

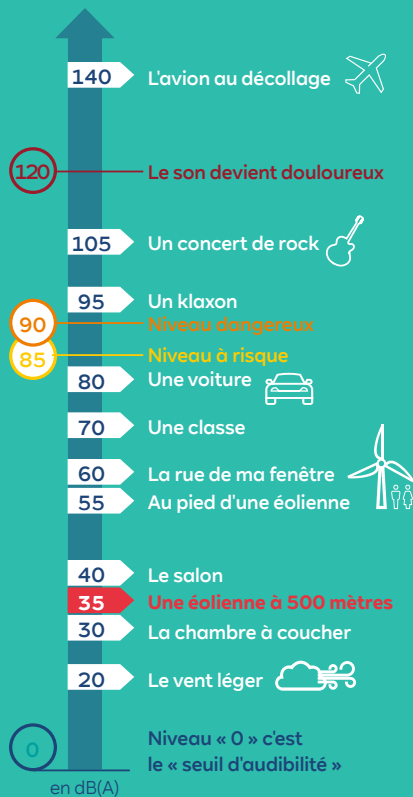
6 sonomètres ont été installés au printemps 2021 à proximité de la zone de projet par le bureau d'études Sixense Engineering. Durant plusieurs semaines, 24h/24, ces sonomètres ont enregistré le bruit ambiant. Une fois l'implantation déterminée, le bureau d'études a pu modéliser le bruit qui sera généré par les éoliennes selon l'orientation et la force du vent.



Sonomètre d'une étude acoustique / © RWE

Un plan de bridage acoustique des éoliennes a été défini pour assurer un strict respect des seuils réglementaires. Une campagne de vérification sera réalisée à la mise en service du parc pour en vérifier sa bonne application.

Où se situe une éolienne dans l'échelle du bruit ?



Un nouveau moyen de réduire le bruit des éoliennes : les serrations

Les éoliennes modernes sont beaucoup plus silencieuses que n'ont pu l'être les premiers modèles : ce fut d'ailleurs l'une des principales préoccupations des constructeurs d'éoliennes durant ces 10 dernières années.

Des nouveautés telles que les systèmes de serration (« peignes » présents sur les pales visant à casser le bruit lors de la rotation) et l'utilisation de plus de matières phoniquement absorbantes ont permis de réduire considérablement le bruit généré par les parcs éoliens.



Pour en savoir plus sur les études réalisées et les mesures retenues, flashez ce QR code ou rendez-vous sur : <https://saintvaastequieville.projet-eolien.com/etudes>



Un projet créateur de valeur pour votre territoire

Des retombées fiscales annuelles pour les collectivités du territoire :

Comme toute installation, le parc éolien générera des retombées fiscales (taxes) pour les collectivités. Ces retombées participeront au financement des services publics et projets locaux sur votre territoire. L'estimation des retombées fiscales pour un projet de 3 éoliennes d'une puissance de 5,7 MW unitaire est présentée ci-dessous :

COLLECTIVITÉS	RETOUBÉES FISCALES
Commune de Saint-Vaast-d'Equiqueville	39 800 €/an
Communautés de Communes Falaises du Talou	86 400 €/an
Département de la Seine-Maritime	42 900 €/an
Etat	2 000 €/an

**Estimations calculées sur les dispositions fiscales de 2023*

La création d'emploi

Lors de la phase de construction, RWE fera ses meilleurs efforts pour consulter et faire intervenir des prestataires locaux (terrassement, VRD, raccordement électrique, etc...).

En phase d'exploitation, RWE assurera la maintenance du parc par le biais de techniciens locaux et de sous-traitants.

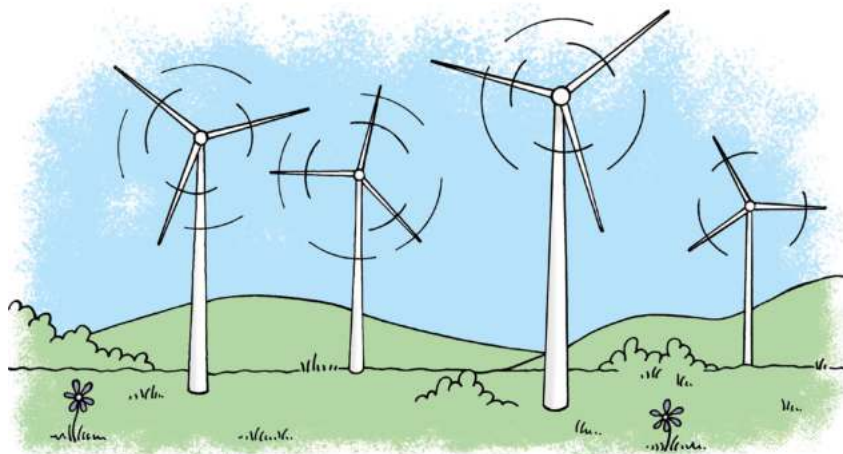


Illustration : Muriel Van Frachem

Les mesures E.R.C et d'accompagnement

La construction du parc éolien s'accompagne de la mise en place d'un certain nombre de mesures pour territoire. Les mesures dites « ERC » (éviter, réduire, compenser) sont une obligation du Code de l'Environnement. Par exemple, le bridage des éoliennes pour les moments propices à l'activité des chauves-souris. Les mesures d'accompagnement viennent s'intégrer au projet afin d'améliorer le cadre de vie des habitants du territoire.

Les mesures retenues sont :

- **Enfouissement** d'une partie des réseaux aériens dans le bourg de Saint-Vaast-d'Equieville;



**Exemple de photo de mesures sur d'autres projets*

- **Installation de panneaux d'information** afin de communiquer sur le site et les alentours du projet de Saint-Vaast-d'Equieville.



**Exemple de photo de mesures sur d'autres projets*

Prochaine étape : l'enquête publique !

L'enquête publique est la phase réglementaire de consultation du territoire sur les projets éoliens. Cette phase essentielle permet à chacun de consulter le dossier, de poser des questions et de donner son avis sur le projet. L'avis du territoire synthétisé par le Commissaire Enquêteur, ainsi que son propre avis motivé, sera pris en compte par Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime dans sa décision finale. L'enquête publique portant sur le projet éolien de Saint-Vaast-d'Equiqueville aura lieu du 5 septembre au 5 octobre 2024.



Comment participer ?



Cinq permanences du Commissaire Enquêteur en Mairie de Saint-Vaast-d'Equiqueville auront lieu aux dates suivantes :

- Jeudi 5 septembre 2024 de 9h à 12h ;
- Jeudi 26 septembre 2024 de 14h à 17h ;
- Mardi 17 septembre 2024 de 14h à 17h ;
- Samedi 5 octobre 2024 de 9h à 12h.
- Vendredi 20 septembre 2024 de 9h à 12h ;



Sur le site : www.registre-numerique.fr/pesaintvaastdequiqueville-seine-maritime

Par mail : pesaintvaastdequiqueville-seine-maritime@mail.registre-numerique.fr



Par courrier postal à la mairie de Saint-Vaast-d'Equiqueville en précisant « M. le Commissaire Enquêteur - PE Saint-Vaast-d'Equiqueville »



Registre en Mairie (ou sur papier libre déposé en Mairie)

Avis des conseils municipaux



Toutes les communes dans un périmètre de 6 km autour du projet

Calendrier prévisionnel



Septembre - octobre 2024

Enquête publique



2025

Décision préfectorale



2027 - 2028

Construction et mise en service du parc

Contact

Aurélien Parent

Chef de projets éoliens

aurelien.parent@rwe.com

fr.rwe.com